

**2017\_CT2\_184**

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Approbation de la demande de subvention pour le cofinancement du parc relais Colonel Jeanpierre (BHNS Jas de Bouffan) à Aix-en-Provence dans le cadre du Volet 2 « Voies Bus » du PACTE Innovation Etat Métropole**

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille - LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Alexandre GALLESE** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_184-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Aménagement du territoire**

**Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

■ Séance du 11 mai 2017

**03\_2\_08**

■ **Approbation de la demande de subvention pour le cofinancement du parc relais Colonel Jeanpierre (BHNS Jas de Bouffan) à Aix-en-Provence dans le cadre du Volet 2 « Voies Bus » du PACTE Innovation Etat Métropole**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 18 Mai 2017

3243

#### ■ Approbation de la demande de subvention pour le cofinancement du parc relais Colonel Jeanpierre (BHNS Jas de Bouffan) à Aix-en-Provence dans le cadre du Volet 2 « Voies Bus » du PACTE Innovation Etat Métropole

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

La Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit une politique de développement de l'usage des transports en commun et de réduction de la part de l'automobile individuelle dans l'ensemble des déplacements. Pour faciliter et inciter à un transfert modal, la Métropole a inscrit dans son Agenda de la mobilité le développement et la réalisation de pôles d'échanges multimodaux accompagnés de parcs relais. Ce sont 15 000 places de stationnement en parc relais qui seront ainsi proposées aux usagers sur le territoire métropolitain.

Les infrastructures de parc relais permettent de développer une politique de stationnement au service de l'intermodalité, en créant du stationnement, à proximité des pôles d'échanges multimodaux pour faciliter l'accès des automobilistes aux réseaux de transport routiers urbains, interurbains et au réseau de transport ferroviaire.

Le projet de parc relais Colonel Jeanpierre (BHNS Jas de Bouffan) est implanté dans les quartiers Ouest de la Ville d'Aix-en-Provence (Jas de Bouffan), sous le rond-point du Lieutenant Colonel Jeanpierre, situé au croisement de la route de Galice (RD64), de la route de Berre (RD10) et de l'avenue Pablo Picasso.

D'une capacité de 600 places de stationnement, sur une surface d'environ 10 000 m<sup>2</sup>, ce projet de parking enterré, construction neuve intégrée au pôle d'échanges multimodal, permettra d'accueillir les véhicules entrant sur Aix-en-Provence en provenance de l'ouest du Pays d'Aix (RD10 ou RD17, route d'Eguilles) et de l'autoroute A8 (échangeur Aix-Ouest).

## Métropole Aix-Marseille-Provence

Le site est situé à proximité de l'extrémité ouest du tracé de la ligne B du futur Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de la commune d'Aix-en-Provence qui permettra de relier en transport en commun en site propre les quartiers Ouest (Jas de Bouffan) et Sud de la ville (secteur des Facultés), en passant par le centre-ville (Place de la Rotonde), par la gare routière Aix-Centre et par la gare ferroviaire.

A l'extrémité sud de cette ligne B du BHNS se trouve le pôle d'échanges Krypton comprenant un parc relais de 900 places et une gare routière de 8 quais. Les deux terminus de cette ligne de BHNS seront donc équipés de parcs relais à forte contenance (900 et 600 places de stationnement), ce qui permettra d'éviter la pénétration en centre-ville des automobiles stationnées dans ces parcs.

La durée de réalisation prévisionnelle du parc relais Colonel Jeanpierre est de 30 mois, de janvier 2017 (début des études) à juin 2019 (achèvement des travaux).

Le numéro d'opération est : 2017266300. Le code d'Autorisation de Programme est : 172482 TP

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 18 millions d'euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Métropole Aix-Marseille-Provence	82,3 %	14 814 000 euros
Etat (PACTE Innovation Etat Métropole)	17,7 %	3 186 000 euros
Total	100 %	18 000 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2015\_B338 du 10 juillet 2015 du Bureau communautaire de la Communauté du Pays d'Aix portant « approbation d'une convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires » pour la réalisation du parc relais Ouest enterré, de l'aménagement du carrefour Route de Galice/Avenue Picasso et des liaisons douces vers le Stade Maurice David » ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

**Oui le rapport ci-dessus,**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_184-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Approbation de la demande de subvention pour le cofinancement du parc relais Colonel Jeanpierre (BHNS Jas de Bouffan) à Aix-en-Provence, dans le cadre du Volet 2 « Voies Bus » du PACTE Innovation Etat Métropole.

**Délibère**

**Article 1 :**

Pour la réalisation de cette opération, Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

**Article 2 :**

Une subvention est sollicitée pour le cofinancement du parc relais Colonel Jeanpierre (BHNS Jas de Bouffan) à Aix-en-Provence, dans le cadre du Volet 2 « Voies Bus » du PACTE Innovation Etat Métropole, pour un montant de 3.186.000 euros (17,7 % du montant total de l'opération).

La recette correspondante est inscrite au Budget Annexe « Transport » de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Section d'investissement – Nature : 1311 Subvention d'équipement - Etat et établissements nationaux.

Numéro d'opération : 2017266300. Code d'Autorisation de Programme : 172482 TP

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué

Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures -  
Approbation de la demande de subvention pour le cofinancement du parc relais Colonel Jeanpierre  
(BHNS Jas de Bouffan) à Aix-en-Provence dans le cadre du Volet 2 « Voies Bus » du PACTE  
Innovation Etat Métropole**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **23 MAI 2017**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_184-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017